

RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISOIRE

60E SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019 A 19 H

TANZMATTEN

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Anne LEBURGUE, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Charles SITZENSTUHL, Stéphane ROMY, Nadège HORNBECK, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Jean-Michel PETER, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Didier REBISCHUNG : retard donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN

Cathy OBERLIN-KUGLER : retard donne procuration à Robert ENGEL

Denis DIGEL donne procuration à Charles SITZENSTUHL

Stéphanie MUGLER donne procuration à Guy RITTER

Caroline SCHUH

Pascale GONZALEZ donne procuration Jacques MEYER

Serge DA MOTA

Fanny VON DER HEYDEN donne procuration à Jean-Pierre HAAS

Stéphane KLEIN donne procuration à André KLETHI

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, Directeur Général des Services

M. Lionel REYNARD, Directeur Général Adjoint

M. Stéphane MACHI, Directeur du Pôle Attractivité et Epanouissement de la Personne

Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation

Pauline BILLET, Chargée de contenu éditorial

Sélestat, le 20 juin 2019

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

60e SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019 A 19H

TANZMATTEN

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2019
- C. Décisions du Maire n° 23 à 31/2019

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Régiocréativ pour l'organisation d'une exposition franco-allemande
- 2. Convention entre la Ville de Sélestat et la Ville d'Obernai concernant le dépôt d'une paire de verrières
- 3. Renouvellement de la convention entre la Ville de Sélestat et la Maison du Pain concernant le dépôt de quatre porte-cierges

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 4. Aide à l'association des commerçants « LES VITRINES DE SELESTAT » (SAME) dans le cadre de diverses animations proposées en 2019

C. DEVELOPPEMENT SPORTIF

5. Convention d'objectifs 2019/2020 entre la Ville de Sélestat et la SASP Alsace promo Handball
6. Convention de partenariat avec le collège Beatus Rhenanus pour la Section Sportive Scolaire Football
7. Accueil d'une étape du Tour Alsace Cyclisme édition 2019

D. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

8. Modification des modalités de mise en place des clôtures de protection contre le gibier dans l'IllWald - exercice 2019

E. TRAVAUX

9. Hôtel d'Ebersmunster : restauration de la façade Nord et du dallage du vestibule

F. FINANCES DE LA COMMUNE

10. Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la soirée festive du 14 juillet
11. Compte administratif de l'exercice 2018
12. Affectation des résultats 2018 du budget principal et des budgets annexes des Tanzmatten, de la piscine des Remparts, de la Forêt, de la Bibliothèque Humaniste et du Cimetière
13. Budget supplémentaire de l'exercice 2019

G. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

14. Modification du plan des effectifs – service éducation
15. Modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents et élus de la ville de Sélestat

H. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

16. Fonds d'aide à la rénovation énergétique : attribution de subventions
17. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : attribution de subventions

I. DIVERS

18. Composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sélestat dans le cadre d'un accord local – répartition des sièges
19. Adhésion à un groupement de commandes portant sur la passation d'un marché public de prestations de service d'assurances
20. Groupement de commandes relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité et de services associés entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, la Commune de Dieffenthal, la Commune de Ebersheim, la Commune de Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Orschwiller, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à remercier les services des Tanzmatten et de la Communication pour avoir fait le nécessaire afin que cette séance du Conseil Municipal se déroule aux Tanzmatten et ce pour éviter de subir les températures élevées de la salle Sainte Barbe.

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Bertrand GAUDIN est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2019

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 23 à 31/2019

Décision n° 23/2019 : Fourniture, montage et installation de mobilier administratif

Décision n° 24/2019 : Fourniture de produits de traitement pour la piscine des Remparts

Décision n° 25/2019 : Déclaration sans suite des marchés pour la réhabilitation de la maison Koeberlé à Sélestat

Décision n° 26/2019 : Mise à disposition d'un local de la Chambre des Métiers d'Alsace, dans l'immeuble communal dénommé « Espace Martel Catala », sis 1 avenue de la Liberté

Décision n° 27/2019 : Désamiantage et démolition de deux bâtiments rue Saint-Léonard à Sélestat

Décision n° 28/2019 : Mise à disposition d'une salle à l'université Populaire de Sélestat, à la Mairie du Heyden, 13 rue Franz Schubert 67600 SELESTAT

Décision n° 29/2019 : Portant fixation des droits de voirie

Décision n° 30/2019 : Extension et réhabilitation de la Bibliothèque Humaniste

Madame Caroline REYS souhaite connaître les menaces existantes sur le patrimoine de la Bibliothèque Humaniste, et quels sont les délais de réparation maintenant qu'une mise en demeure a été faite.

Monsieur Guy RITTER indique qu'une fuite d'eau s'est produite il y a quelques temps dans la Bibliothèque Humaniste. Il précise que, pour que le bâtiment arrive à une hygrométrie optimale, il est nécessaire d'avoir de l'eau chaude. Or, cette dernière passait par des tuyaux PVC qui n'étaient pas adaptés et ne résistaient donc pas à une température supérieure à 90 degrés. Ces tuyaux ont donc été changés, et depuis, il n'y a plus eu de problème, sachant que l'installateur est présent quasiment tous les jours pour contrôler le système.

Décision n° 31/2019 : Mise à disposition de deux bureaux à l'Espace Martel Catala, 1 avenue de la Liberté 67600 SELESTAT

Monsieur André KLETHI souhaite savoir si Monsieur le Maire détient des informations concernant le bilan du plan social de la société WANZL.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe qu'il n'a absolument aucune information. Il avait rencontré les représentants des syndicats début janvier et depuis, aucune nouvelle, alors qu'il leur avait demandé de tenir informée la municipalité de la suite des événements.

Madame Caroline REYS indique que cette décision entérine une situation sociale plus que préoccupante. Elle regrette cette situation et tient à faire part de sa solidarité avec toutes les familles impactées par cette situation.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, au nom de la Ville de Sélestat, avait déjà fait part de son soutien et de sa sympathie.

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Régiocréativ pour l'organisation d'une exposition franco-allemande

Madame Anne DESCHAMPS rappelle que l'Association Régiocréativ Sélestat fête ses 26 ans d'existence en 2019 et qu'elle est formée d'une trentaine de membres venus du pays de Bade et du Centre-Alsace. Elle tient particulièrement à saluer et féliciter Monsieur Freddy KEMPF, qui est un acteur incontournable, et qui réussit depuis plusieurs années de superbes expositions. Madame DESCHAMPS propose d'allouer à cette association une subvention de 2 834,13 euros couvrant le coût de la location de la salle des Tanzmatten.

Monsieur André KLETHI se demande pourquoi la délibération pour l'aide financière n'intervient que maintenant, alors que la municipalité salue et félicite l'association, et que la demande date du 28 novembre pour une manifestation se déroulant au mois de mai.

Madame Anne DESCHAMPS précise que cette délibération est prise sur le même principe que CHARIVARI.

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique que cette délibération n'intervient que maintenant parce que cette subvention sera intégrée dans le budget supplémentaire qui sera voté tout à l'heure.

Adopté à l'unanimité

2. Convention entre la Ville de Sélestat et la Ville d'Obernai concernant le dépôt d'une paire de verrières

Madame Anne DESCHAMPS indique que la Ville a été sollicitée afin de conserver la paire de verrières pendant la durée des travaux de restauration de l'hôtel de Ville d'Obernai.

Adopté à l'unanimité

3. Renouvellement de la convention entre la Ville de Sélestat et la Maison du Pain concernant le dépôt de quatre porte-cierges

Madame Anne DESCHAMPS propose de renouveler la convention de dépôt pour les quatre porte-cierges qui se trouvent dans l'exposition permanente de la Maison du Pain.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4. Aide à l'association des commerçants « LES VITRINES DE SELESTAT » (SAME) dans le cadre de diverses animations proposées en 2019

Monsieur Robert ENGEL indique que l'Association les Vitrines de Sélestat est la principale organisatrice d'un nombre intéressant de manifestations pour animer le centre-ville, ce qui engendre un budget annuel relativement conséquent. Il est donc proposé d'allouer une subvention de 12 000 euros, à laquelle s'ajoutent les prestations en nature puisque la Ville est toujours aux côtés de l'association d'un point de vue préparatif et de mise en place des dispositifs de sécurité ainsi que de mise à disposition de personnel, ce qui représente 27 700 euros.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH remercie Monsieur ENGEL pour cette présentation. En effet, elle observe un nouveau mouvement, même s'il existe le souhait d'une coordination au titre de ces 8 manifestations. Ce qui est une bonne chose et permet une lisibilité annuelle. Elle considère qu'il n'est donc que possible de souscrire à ce projet de délibération.

Monsieur André KLETHI considère qu'il faut saluer et féliciter l'association les Vitrines de Sélestat pour son engagement quant aux différentes manifestations. Toutefois, il observe que le plus gros dossier du budget prévisionnel concerne la patinoire. En effet, l'an passé, il y a déjà eu un gros déficit puisque les dépenses réelles s'élevaient à 40 000 euros alors que 56 000 euros sont budgétisés cette année. Il se demande si ce dossier est crédible et il ne souhaiterait pas que cette association se mette en danger à cause de déficits

conséquents d'année en année. En ce qui concerne la mise à disposition de l'espace public pour la patinoire qui est chiffrée à 34 000 euros, il ne comprend pas comment cela est possible car il ne pense pas que la Ville ait perdu 6 000 euros par semaine pour la mise à disposition de cet espace.

Monsieur Bertrand GAUDIN est également interpellé par le déficit de la patinoire qui devrait amener les organisateurs, a minima, à revoir ou à modifier cette manifestation. En effet, le soutien de la Ville est bien plus important que les 13,5 % du budget puisqu'il existe des aides en nature et, si tous les chiffres sont additionnés, cela représente près de 80 000 euros. Concernant la consommation d'électricité qui est relativement importante, même si cette dernière a un impact écologique, cette dépense peut se justifier si elle a de réelles retombées positives sur l'animation du centre-ville. Il estime qu'une des pistes de réflexion pourrait être de déplacer la patinoire au square Ehm ou ailleurs. De plus, il considère qu'une des difficultés qui persiste, du fait de l'existence de plusieurs associations, est le manque de logique d'animations globales du centre-ville.

Monsieur Robert ENGEL confirme que s'il n'y avait qu'une seule association au centre-ville, cela serait positif pour tout le monde. Une partie du chemin a été faite puisque les associations se coordonnent déjà au niveau de quelques dates mais également au niveau du montage des différentes manifestations et notamment pour la récré des Chevaliers. Concernant l'emplacement et la particularité de la patinoire, il a eu des échanges avec l'association des commerçants pour voir comment elle allait aborder le futur, puisque ce budget consomme quasiment les résultats nets positifs de l'ensemble des autres opérations et vient même consommer de la trésorerie. Pour l'association, il est pour l'instant important de maintenir cette opération. Concernant l'emplacement de la patinoire, il estime que cet emplacement fait partie intégrante d'une animation de centre-ville, d'un circuit que les visiteurs de Sélestat commencent à s'approprier. De plus, certains commerçants de ce secteur ont indiqué que cela apportait des visiteurs, ce qui a pu également être constaté par les services de la Ville au niveau des expositions.

Adopté à l'unanimité

C. DEVELOPPEMENT SPORTIF

5. Convention d'objectifs 2019/2020 entre la Ville de Sélestat et la SASP Alsace promo Handball

Madame Anne LEBURGUE souhaite énoncer quelques nouveaux éléments mis en place par le club durant l'année, à savoir le SAHB Land, qui est une initiative unique en France. De plus, malgré le fait que les résultats de l'équipe fanion n'ont pas toujours été à la hauteur des espérances, elle souhaite mettre en avant le point fort du club, à savoir : la formation des jeunes. En effet, cette année encore, les résultats sont là puisque 13 équipes ont engrangé des titres, ce qui est un record pour le club et notamment les moins de 18 ans qui sont champions de France et les moins de 13 ans qui sont champions invaincus du Grand Est. Elle insiste sur le fait qu'un autre record est détenu par le club, à

savoir le nombre moyen de spectateurs qui ont assisté aux matchs de la Pro Ligue et qui s'élève à 2 000 spectateurs par match en moyenne.

Intervention de Monsieur André KLETHI

« Oui, c'est peut-être la dernière convention d'objectifs entre la Ville de Sélestat et la SASP Alsace Promotion Handball, puisque selon les informations, pour la saison 2020-2021, il y aurait peut-être fusion entre les clubs professionnels de Sélestat et de Strasbourg. Il faudra, à un moment donné, choisir entre le cœur et la raison. Sélestat est une terre de Handball et la Ville a toujours assuré son soutien, comme d'ailleurs cela est proposé par cette convention, et le Club a toujours rendu ce soutien. Nous sommes bien entendu, comme toujours, favorables à cette convention et à la subvention. D'ailleurs, question : quelles sont les ambitions du club pour la prochaine saison ?

Pour préparer la fusion, eu égard des enjeux, de l'histoire du Hand à Sélestat et du soutien sans faille de la Ville, il est normal que la Ville ait un droit de regard pour observer et pour conseiller les dirigeants de Sélestat dans cet éventuel rapprochement. C'est Monsieur MEYER qui a été désigné. Alors, il ne serait pas illogique, déjà dans un premier temps, puisque lui semble connaître le dossier des handballeurs de Sélestat, qu'il ait présenté cette délibération. Quant à la question à Madame LEBURGUE, si elle veut bien répondre, est-ce que vous avez spontanément et avec gaieté de cœur souhaité ne pas être l'interlocutrice de la Ville de Sélestat et en fonction de quels critères ce n'était pas vous, en tant qu'Adjointe chargée des Sports, de représenter la Ville auprès des dirigeants de la section professionnelle ? Et d'après les dossiers que vous présentez, vous semblez bien les connaître. Alors est-ce que ce dossier relève plutôt de l'urbanisme et de l'habitat que du sport ? »

Madame Caroline REYS indique que son groupe souscrit à cette convention qui risque d'être la dernière et elle se demande également ce qui va advenir pour la saison prochaine. Elle souhaite surtout savoir si la fusion, dont il est question depuis un certain temps, concerne la SASP ou le SAHB.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que la municipalité a récemment reçu les responsables du Hand en ce qui concerne la fusion mais lorsque des éléments plus précis seront fournis, il proposera que les responsables du Handball viennent devant la commission pour donner les éléments.

Concernant la personne désignée pour suivre ce dossier, il s'agit bien de Madame LEBURGUE et c'est pour cela qu'elle présente les rapports. Si Monsieur MEYER était à un moment donné l'interlocuteur, cela n'était pas sur le domaine sportif mais sur le domaine des partenaires, puisqu'il est en contact avec beaucoup d'entreprises qui peuvent être des sponsors et des partenaires potentiels. Pour ce qui est des discussions qui peuvent avoir lieu entre les différents protagonistes strasbourgeois et sélestadiens, il est clair que la Ville de Sélestat va entrer dans ces discussions lorsque les choses vont être plus précises et ce afin d'exprimer son point de vue. En effet, « la Ville a toujours soutenu le club de Hand et il n'y a pas de raison qu'elle reste en-dehors de ces discussions ».

Concernant la fusion, Monsieur le Maire indique qu'elle ne concerne que l'équipe professionnelle dont l'objectif est de revenir en Ligue 1. Aujourd'hui, les budgets des différents clubs de Ligue 1 ou 2 explosent et il est clair qu'une collectivité comme Sélestat, même si le Département et la Région contribuent, ne peut pas concurrencer les autres clubs.

Adopté à l'unanimité

6. Convention de partenariat avec le collège Beatus Rhenanus pour la Section Sportive Scolaire Football

Madame Anne LEBURGUE propose l'attribution d'une subvention de 18 000 euros au collège ainsi que la mise à disposition d'infrastructures sportives.

Elle informe que cette année, la section comportait 49 élèves, dont 8 filles, et fonctionne sur la base de deux entraînements par semaine pour les élèves, en plus des entraînements et matchs dans leurs clubs respectifs. Sur le plan des résultats sportifs, les filles benjamines sont vice-championnes académiques en futsal et les garçons minimes vice-champions du Bas-Rhin en futsal. Sur le plan scolaire, les résultats des élèves de la troisième restent supérieurs à ceux de leurs camarades qui n'en font pas partie. Il y a toutefois eu quelques mises en garde pour le travail ou le comportement.

Madame LEBURGUE informe également que les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} participent à une formation d'arbitrage dispensée par le conseiller technique régional d'arbitrage de la LAFA. Les jeunes participent également à des actions dans le cadre de la quinzaine du foot ainsi que dans le cadre de festifoot. Pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, il y a également une sensibilisation à la notion du bénévolat.

Adopté à l'unanimité

7. Accueil d'une étape du Tour Alsace Cyclisme édition 2019

Madame Anne LEBURGUE propose d'approuver la convention et l'attribution d'une subvention de 15 000 euros.

Monsieur Bertrand GAUDIN indique que son groupe soutiendra, comme d'habitude, cette opération. Mais, il estime que Sélestat pourrait être encore plus ambitieuse en matière d'accueil de manifestations cyclistes. En effet, la municipalité a obtenu la modification du tracé du Tour de France afin que ce dernier passe par Sélestat cette année, ce qui est déjà bien. Toutefois, il considère qu'il serait possible d'aller plus loin en postulant pour être ville étape, départ ou arrivée, car des villes plus petites que Sélestat y sont parvenues. Le Tour de France est une vitrine médiatique internationale pour les territoires traversés avec des retombées sur le tourisme.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le Tour de France est une course par étapes, et la municipalité travaille également par étape, dont la première consiste à faire passer le tour à Sélestat. Les autres étapes constitueront peut-être un jour, effectivement, à organiser soit le départ, soit l'arrivée du Tour. La Ville et ses services sont tout à fait en capacité de le faire. Le jour où cela arrivera et que la facture sera présentée, il espère que l'opposition saura soutenir la municipalité pour financer cette participation.

Monsieur Bertrand GAUDIN considère, si cette opération est mise en rapport avec le Corso Fleuri qui a également un coût, que les retombées d'une étape du tour de France sont au moins aussi importantes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, en déduit que Monsieur GAUDIN serait d'avis de supprimer le Corso Fleuri en faveur d'une arrivée du Tour de France.

Monsieur Bertrand GAUDIN indique que ce n'est pas ce qu'il a dit. Mais, il insiste sur le fait que certaines villes organisent des manifestations et quand elles ne peuvent pas tout organiser en même temps, elles organisent les manifestations une année sur deux, ce qui n'est en rien un moins pour ces dernières. Il considère que cela peut être un choix ou une piste de réflexion si jamais Sélestat obtenait une étape du tour de France.

Adopté à l'unanimité

D. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

8. Modification des modalités de mise en place des clôtures de protection contre le gibier dans l'IllWald - exercice 2019

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose d'approuver le changement d'affectation des crédits afin de pouvoir confier les travaux d'engrillagement à une entreprise.

Adopté à l'unanimité

E. TRAVAUX

9. Hôtel d'Ebersmunster : restauration de la façade Nord et du dallage du vestibule

Monsieur Guy RITTER indique que la Ville bénéficie enfin de l'aide financière de l'Etat afin d'effectuer ces travaux. Il fait part des travaux prévus pour un montant total de 446 250 euros HT. Il informe que les travaux débiteront à l'automne.

Madame Caroline REYS souhaite faire part de sa satisfaction de voir ces travaux démarrés et de sa curiosité de voir le portail restauré dans son format d'origine. Elle considère que le bâtiment va y gagner en esthétique et sur le plan historique.

Adopté à l'unanimité

F. FINANCES DE LA COMMUNE

10. Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la soirée festive du 14 juillet

Madame Anne DESCHAMPS propose l'attribution d'une subvention de 3 000 euros pour l'organisation de la soirée du 14 juillet. Elle tient à remercier les sapeurs-pompiers pour leur investissement.

Adopté à l'unanimité

11. Compte administratif de l'exercice 2018

Monsieur Jean-Pierre HAAS présente le compte administratif de l'exercice 2018. Il précise que la délibération relative au vote du compte administratif proposera également d'approuver les comptes de gestion de la trésorière. En effet, cette année, les chiffres d'exécution collent avec les chiffres présentés mais il a été noté des divergences au niveau de la tenue de l'actif, dans les modalités de transfert de l'actif du budget de l'eau au SDEA et de celui de la Bibliothèque sous le nouveau budget annexe. Il estime que cela conduit à des pertes d'informations comptables notamment dans la tenue de l'inventaire des biens de ces deux budgets. Cela a été regretté auprès de la trésorière mais comme souvent, la collectivité a été mise devant le fait accompli.

Monsieur HAAS tient à remercier l'ensemble des agents de la collectivité qui œuvrent quotidiennement pour arriver à ces excellents résultats, et plus particulièrement le service des Finances.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à s'associer aux remerciements faits par Monsieur HAAS pour le travail effectué par les services d'une part, mais également par les élus qui les accompagnent et suivent ces écritures comptables.

Intervention de Monsieur André KLETHI

« Tout d'abord, je souhaite remercier le service des Finances et son Directeur Monsieur REYNARD pour la qualité et la précision des documents. J'en profite pour interpeller Monsieur le Directeur Général des Services qui est également le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes, car ce serait une bonne chose que la Communauté de Communes s'inspire des documents financiers présentés par la Ville. Cela est beaucoup plus approfondi, beaucoup plus précis et beaucoup plus explicite qu'à la Communauté de Communes.

Pour en revenir au Compte Administratif, vous dites que l'épargne de gestion progresse ces dernières années. Oui, mais la moyenne de l'épargne de gestion 2014-2018 est bien inférieure à celle des années d'avant. D'ailleurs, même si on raisonne à périmètre constant, si on y inclut encore l'Office de Tourisme, le service jeunesse, le demi-poste de Directeur Général des Services, la baisse de l'épargne de gestion est plus que conséquente puisqu'elle touche les 20% par rapport aux années 2010 et 2013. Les dépenses de gestion de la municipalité sont tout au moins aussi responsables que la baisse des dotations, puisque de 2015 à 2018, le dynamisme de la fiscalité a compensé une grande part des effets de baisse de la dotation et de la hausse du FPIC.

Les frais de personnel sont en légère baisse, mais n'oubliez pas qu'on est parti de très loin puisqu'au début des années 2010, ils augmentaient à un rythme nettement supérieur à celui de l'inflation. Il faut quand même espérer que le recours aux nouvelles technologies améliore de facto la productivité. N'oublions pas que si vous aviez continué les dépenses de gestion au même rythme qu'avant les restrictions budgétaires et ceci, malgré les restrictions imposées par l'Etat, nous serions dans une impasse financière. Comme le dit le rapport de la Cour des Comptes pour 2018, ici ou ailleurs, c'est la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités qui a mis un coup d'arrêt aux dépenses locales. Il aurait été préférable que ce soit votre volonté de gérer avec efficacité

les deniers publics qui soit à l'origine de l'évolution modérée des dépenses de gestion. Les quelques transferts de compétences et le peu de mutualisation avec la Communauté de Communes permettent également d'alléger ces dépenses.

Il est vrai que l'endettement baisse, pas d'emprunt nouveau depuis quelques années, mais quel est le secret ? Depuis 2013, et surtout ces dernières années, c'est la course aux produits exceptionnels, c'est-à-dire, à différentes cessions du patrimoine communal. Quelques 6 à 7 millions d'euros ont ainsi renfloué les recettes de la Commune. Pour celles et ceux qui veulent faire le calcul, vous retirez ces 6 à 7 millions d'euros du bilan financier et vous n'aurez pas la même lecture rassurante que celle qui est présentée par la municipalité et son Adjoint. N'oublions pas qu'on ne vend qu'une fois, mais on réduit durablement la marge de manœuvre des futures équipes municipales. Même si les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain, une politique pour favoriser le dynamisme économique et démographique permet d'élargir l'assiette fiscale, cela engendre des recettes et des rentrées supplémentaires pour rembourser un éventuel emprunt sans toucher les taux de la fiscalité.

Donc pour résumer, la Ville de Sélestat a dû mettre, comme toutes les communes de France, comme le dit la Cour des Comptes, un coup d'arrêt à ses dépenses de gestion. Il n'y a donc aucune raison de pavoiser. Quelques transferts de compétences et quelques mutualisations avec la Communauté de Communes y ont contribué. Le dynamisme de la fiscalité locale compense pour une grande partie la baisse de la dotation forfaitaire et l'augmentation du FPIC. L'aliénation conséquente d'une partie du patrimoine communal permet de ne pas recourir à l'emprunt. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Moi aussi je tiens à m'associer aux remerciements qui ont été faits de part et d'autre de cette table. Je pense qu'il faut que tout le monde se rende bien compte de l'importance du travail qui a été fait et préparé par les services et ça nous permet, à nous, d'avoir ce regard critique sur les finances de la commune.

Alors, c'est vrai que la situation a été jugée de façon positive, alors c'est en partie grâce à une hausse des recettes et notamment du produit des impôts et taxes qui a progressé de 400 000 euros. Mais je voudrais apporter quelques bémols à cette satisfaction. Si on considère les ratios, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 10%, alors vous avez donné une explication, c'est vrai, il n'empêche qu'elles dépassent maintenant la moyenne nationale, et a contrario, on constate une baisse des dépenses d'équipement puisqu'on passe de 368 euros par habitant au lieu de 392 euros en 2017.

On constate également une hausse de 31 000 euros de revenus liée aux amendes de police. Pour mémoire, 2018 c'est justement l'année de démarrage du Forfait Post-Stationnement. Cela a une conséquence positive sur les recettes puisque cela a rapporté directement 26 000 euros. Je voudrais peut-être solliciter Monsieur ENGEL, qui a suivi ce dossier, pour savoir quelles ont été les réactions ; on avait craint au début qu'il y ait une abondance du fameux RAPO, de sollicitations de la part des personnes verbalisées, qui sollicitent à outrance les agents. Je voudrais bien un petit retour là-dessus pour savoir si l'augmentation des recettes s'est aussi accompagnée d'une augmentation des plaintes déposées à la Ville.

On déplore dans un autre domaine le coût de prise en charge de CITIVIA de l'OPAH-ru, c'est-à-dire 72 500 euros en 2018. Alors si on rapporte ce coût au

nombre de dossiers traités, cela fait 4 000 euros par dossier, ça fait cher le dispositif.

Mais ce qu'on déplore par-dessus tout, c'est la hausse des dépenses énergétiques, plus 49 000 euros et la hausse de la consommation d'eau. Il faut croire que les investissements n'ont pas permis les économies attendues. C'est d'autant plus regrettable que 270 000 euros apparaissent dans les crédits ouverts pour la rénovation énergétique et que sur ces 270 000 euros, seulement 5 000 euros ont été dépensés. Alors où en est-on de cette démarche d'économies en matière énergétique ?

On déplore évidemment la baisse de recettes de 52 000 euros pour la piscine, nous espérons que la saison qui s'annonce permettra de meilleurs résultats et de meilleures recettes pour 2019. Je voudrais faire une remarque sur le budget annexe cimetièrre, non pas à cause des coûts, puisque c'est un budget qui est stable, néanmoins la situation du cimetière de Sélestat a été évoquée en Comité Technique et se pose la question de la poursuite ou non de la régie municipale en ce qui concerne le service des fossoyeurs. Il s'agit d'un service public extrêmement sensible et nous aimerions qu'il y ait une vraie concertation à ce sujet prochainement, puisqu'il y aurait des changements prévus pour 2020. »

Monsieur Jean-Pierre HAAS souligne le fait que Monsieur KLETHI manie très bien les comparaisons de 2014 à aujourd'hui. Effectivement l'épargne de gestion n'est plus ce qu'elle était en 2013 ou en 2012. Toutefois, il souhaite rappeler que si l'épargne de gestion a baissé, c'est que la Ville a été ponctionnée de près de 5 millions d'euros par l'Etat depuis 2014. Auparavant, la Ville bénéficiait de la dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC était pratiquement inexistant. La baisse des dotations a été mise en place en 2014 par Monsieur HOLLANDE et cela coûte à la Ville de Sélestat une moindre recette de près de 5 millions d'euros. Si ces 5 millions d'euros étaient rajoutés aux épargnes de gestion, la ville n'aurait pas perdu grand-chose, voire rien du tout, et elle aurait continué à avoir une épargne de gestion peut être même en progression.

Monsieur HAAS rappelle également, « puisque Monsieur KLETHI relevait la hausse des recettes fiscales », qu'heureusement, les recettes fiscales ont augmenté. Elles ont augmenté car la Ville a des bases dynamiques, c'est-à-dire qu'il y a plus de personnes sur Sélestat qui paient la taxe d'habitation et la taxe foncière, et que des entreprises travaillent et gagnent de l'argent, et donc paient des impôts à la collectivité. Il insiste sur le fait que les recettes fiscales progressent chaque année et ceci sans aucune augmentation d'impôt local. Il rappelle également à l'assemblée que la Ville de Sélestat est l'une des rares villes françaises qui a baissé ses taux d'imposition en 2017 de 1,5%.

Monsieur HAAS est très heureux, pour la Ville de Sélestat, d'avoir eu autant de recettes exceptionnelles, car il n'y a pas eu que des ventes. Les recettes ont été utilisées pour le bien-être et les services offerts aux sélestadiens. Il avait été dit que toutes les recettes exceptionnelles de la ville de Sélestat durant ce mandat seraient uniquement et intégralement fléchées à l'investissement de la Ville. Cette dernière a investi 7,5 millions d'euros en 2018. Alors quand il entend que l'investissement par habitant a baissé de 30 euros, cela est vrai, et s'explique puisqu'en 2017 la Ville était à plus de 9 millions d'euros d'investissement, avec le projet Bibliothèque Humaniste qui a joué dans ce montant. Il estime que quand il y a un investissement de près de 40 millions d'euros durant un mandat, cela n'est pas mauvais.

En ce qui concerne le taux d'inflation, il tient à rappeler une nouvelle fois que le taux d'inflation pris en compte par Monsieur KLETHI, est le panier de la ménagère. Or, il existe le taux d'inflation des collectivités (locales, territoriales, de l'Etat ou hospitalières) et qui provient d'un tout autre calcul que celui du taux d'inflation évoqué par Monsieur KLETHI. Le taux d'inflation des collectivités est largement supérieur au taux d'inflation du panier de la ménagère.

Concernant l'énergie, des économies d'énergie sont mises en place lors des travaux dans les bâtiments, mais il est évident que la baisse ne se ressent pas du jour au lendemain. Il rappelle également qu'il y a eu une très forte augmentation des fluides (gaz, électricité) pour les particuliers comme pour la collectivité. Il est donc logique, même s'il y a des mécanismes d'économies d'énergie, que les dépenses de combustibles ou de fluides aient augmenté.

Pour ce qui est de la piscine, il confirme qu'il y a une baisse des recettes due à une baisse de la fréquentation et la municipalité essaie d'y remédier, puisque 800 000 euros ont été investis dans des jeux d'eau pour dynamiser la piscine et attirer des jeunes de l'extérieur.

Monsieur HAAS est fier d'être dans cette équipe, fier d'être l'Adjoint aux Finances et fier que les finances de la Ville de Sélestat se portent bien.

Monsieur Stéphane ROMY tient à faire part, à Monsieur KLETHI, de sa forte désapprobation devant ses propos sur la tenue des comptes de la Communauté de Communes. En effet, il y a quelques jours se tenait la commission des Finances de la Communauté de Communes et il considère que la remarque faite ce soir par Monsieur KLETHI aurait très bien pu être faite le soir en question. Il trouve cela déplacé de sa part.

Concernant la présentation des finances de la Communauté de Communes par rapport à celle de la ville, il rappelle que la Communauté de Communes comprend des petites communes de moins de 500 habitants qui ne sont même pas tenues de faire un débat d'orientations budgétaires. La Communauté de Communes est tenue d'harmoniser sa présentation avec les petites communes afin de rendre les documents lisibles pour ces dernières et surtout pour les élus. Il considère qu'il n'est donc pas possible de comparer avec ce qui est fait au niveau de la Ville de Sélestat.

Pour ce qui est de l'argument de l'aliénation de terrains, Monsieur ROMY confirme que la vente ne se fait qu'une fois, mais il estime que la politique de la municipalité en matière de vente de terrains répond à une volonté politique forte d'avoir une gestion dynamique du patrimoine. Il rappelle qu'avoir des terrains en stock représente aussi un coût pour la collectivité et surtout qu'actuellement la ville bénéficie de conditions financières intéressantes. Il ne comprend donc pas pourquoi la collectivité devrait garder un stock aussi important de terrains.

Monsieur André KLETHI ne pense pas qu'il ait dénigré quoi que ce soit au niveau des documents de la Communauté de Communes. Il a simplement dit que les documents de la Ville sont beaucoup plus complets et précis et pourquoi la Communauté de Communes ne pourrait pas s'en inspirer. Il insiste sur le fait qu'il a parlé de la qualité des documents et non de la qualité des personnes qui réalisent les documents.

Concernant la baisse des impôts intervenue il y a un ou deux ans, il estime qu'il faut aller au bout des choses et rappelle qu'il y a eu une baisse des impôts car il y a eu un transfert de compétences à la Communauté de Communes. De plus, les taux de fiscalité à la Communauté de Communes ont explosé depuis de

nombreuses années. Il souligne le fait que cela concerne les mêmes contribuables.

Pour ce qui est de la référence au taux d'inflation, Monsieur KLETHI considère que celui qui doit être pris en compte est celui de la ménagère car les salaires évoluent en fonction de ce taux et c'est comme cela que le concitoyen raisonne. Il faut donc avoir l'honnêteté de dire que l'endettement est limité car il y a de nombreuses recettes exceptionnelles.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère que tous les éléments sont présents dans les documents et que la municipalité n'a pas à rougir du travail effectué. Il conçoit que le rôle de Monsieur KLETHI est de trouver ou d'essayer de trouver des failles ou des choses négatives quand il n'y en a pas, cela n'est pas facile. Quand il a été dit que les élus pavoisent, il insiste sur le fait qu'à aucun moment, personne n'a pavoisé par rapport au compte administratif. Il a tout simplement été dit ce qu'il en était. En effet, le compte administratif montre simplement les dépenses, les recettes et la gestion de la Ville durant l'année 2018, cela est la réalité et les élus sont tout simplement tenus de respecter les engagements pris lorsque le budget a été voté.

En ce qui concerne les RAPO, Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas beaucoup de réclamations de personnes n'ayant pas payé leur stationnement. Depuis le début de l'année 2018, il y a eu une soixantaine de recours ce qui n'est pas très important. Ceci démontre bien que le travail effectué par la police municipale est tout à fait correct.

Concernant le cimetière, il souligne le fait que ce n'est pas parce que le sujet a été abordé dans une instance, que cela va être fait de suite. Il est vrai que la possibilité d'externaliser l'excavation des tombes a été évoquée lors du Comité Technique et du CHSCT, mais pour le moment, aucune décision n'est prise, et cette dernière sera discutée au préalable avec le personnel concerné.

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Jacques MEYER, 1^{er} Adjoint au Maire.

Monsieur Jacques MEYER procède au vote du compte administratif.

Adopté – 7 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH – André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER – Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL

12. Affectation des résultats 2018 du budget principal et des budgets annexes des Tanzmatten, de la piscine des Remparts, de la Forêt, de la Bibliothèque Humaniste et du Cimetière

Monsieur Jean-Pierre HAAS fait part du détail des affectations des résultats proposées.

Madame Caroline REYS indique que dans la mesure où plus d'1 million d'euros sont prévus pour des projets qui ont été décidés par le groupe majoritaire, son groupe s'opposera à ces affectations. Malgré ses sollicitations récurrentes depuis 2014, elle considère qu'il n'y a eu aucune concertation démocratique pour l'aménagement du quartier gare. En effet, ni les riverains, ni les usagers, ni les entreprises n'ont été associés à ce projet. Elle indique qu'il en est de

même pour les nouveaux aménagements de la piscine, de la Maison des Aînés et des aidants.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise, qu'en ce qui concerne la consultation au niveau du quartier gare, une réunion publique a été organisée le 10 avril 2019. Actuellement, les services de la Ville travaillent encore avec les différents partenaires, et lorsqu'ils auront l'aval de ceux qui contribuent financièrement au projet, cela sera présenté aux riverains. Il rappelle que lorsqu'une équipe est élue, cette dernière est élue en fonction des programmes qu'elle présente lors de la campagne électorale. Ensuite, c'est cette équipe qui prend la responsabilité des projets. Elle propose, consulte et l'opposition peut se prononcer favorablement ou non, sachant que les dossiers sont présentés en commission et que l'opposition a la possibilité de s'y exprimer car elle représente une partie de la population. L'opposition a donc tout le loisir de s'exprimer, de demander des compléments d'information et d'orienter les projets différemment, mais ils restent de la responsabilité de la municipalité.

Madame Caroline REYS souligne le fait qu'en matière de démocratie participative, la présentation représente le degré zéro de la concertation. Son groupe d'opposition a officiellement demandé une commission consultative en septembre 2014 et la municipalité n'a jamais répondu à cette demande.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle, concernant le projet de la gare, que des structures ont été associées, une présentation a été faite aux riverains ainsi qu'à des associations oeuvrant en matière de déplacement comme TRAJETS, et la Ville a, à chaque fois, dans la mesure du possible tenu compte des observations faites.

Monsieur André KLETHI estime que la réponse faite par Monsieur le Maire correspond à « de la politique à l'ancienne ». Il a l'impression que rien a changé et que c'est parce que la municipalité a été élue sur un programme qu'elle a raison et qu'elle refuse d'écouter.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que la municipalité n'a jamais refusé d'écouter, que l'opposition est élue, et donc a le droit de s'exprimer, de participer et de proposer. Il considère qu'il a toujours fait preuve d'écoute, mais il n'est pas possible de se mettre à chaque coin de rue et écouter. Les élus vont sur le terrain et ce n'est certainement pas Monsieur KLETHI qui va lui donner des leçons de politique, puisqu'il le connaît depuis très longtemps dans ce domaine et avait déjà des responsabilités dans son équipe.

**Adopté – 4 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH – André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER
3 CONTRE : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL**

13. Budget supplémentaire de l'exercice 2019

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne le fait qu'au fur et à mesure de l'avancement de l'année et des projets, certaines choses sont à ajuster.

Monsieur Jean-Pierre HAAS informe qu'au global, les ajustements constatés font apparaître un résultat positif de 3 132 000 euros. Les recettes réelles de

fonctionnement sont ajustées à hauteur de 3 161 000 euros, ce qui correspond à la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté sur le compte approprié. En dépenses de fonctionnement se retrouvent les restes à réaliser 2018 et pour un montant de 29 000 euros, certaines inscriptions qui, pour la plupart, se retrouvent être une incidence budgétaire de subventions inscrites à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui ou déjà délibérées.

En dépenses d'investissement, se retrouvent des ajustements pour un montant total de 10 652 000 euros dont 8 140 000 liés à la reprise au budget 2019 des restes à réaliser 2018. S'y retrouvent également les 1 800 000 euros d'investissement annoncés lors des orientations budgétaires 2019. Enfin, on retrouve 575 000 euros de nouvelles inscriptions pour différents projets.

Hormis la reprise des résultats 2018, Monsieur HAAS indique qu'il y a seulement un ajustement sur le budget Forêt correspondant à un changement d'imputation comptable pour un montant de 27 000 euros.

Madame Caroline REYS souhaite faire remarquer qu'un montant de 300 000 euros est inscrit pour les travaux de réfection dans les églises. Elle rappelle qu'un montant de 300 000 euros était déjà inscrit au budget supplémentaire de 2017 et rien n'a été dépensé, et en 2018, 700 000 euros de crédits étaient inscrits au même titre et seulement 50 000 euros ont été utilisés.

Monsieur Guy RITTER souligne le fait que ces dossiers sont très longs à monter. Actuellement, il existe deux priorités à savoir : la Tour de l'Eglise Saint Georges au niveau haut, et au niveau bas, qui est dans un état dangereux nécessitant une intervention rapide. Il insiste sur le fait que ce type d'études est fait par étape et nécessite beaucoup de réflexions.

Monsieur Jean-Pierre HAAS insiste sur le fait que le jour où la municipalité aura le feu vert de Monsieur MANCIULESCU, la Ville devra être prête et les fonds disponibles. De ce fait, les fonds sont affectés afin de commencer les travaux dès validation des financements par les services de l'Etat.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH indique que ces précisions techniques et financières sont importantes mais il lui semble que les propos tenus par Monsieur RITTER ont été déjà prononcés, en partie, l'an dernier. Elle sent donc une opération reportée, d'année en année, même si elle accepte tout à fait le côté technique qui demande une approche extrêmement fine et sans doute très longue.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'il n'y a pas que la technique ni les finances de la Ville, car il a croisé la Directrice des Affaires Culturelles de l'Etat qui lui a bien dit que si l'Etat inscrit les sommes et si ils ont suffisamment d'argent, ils pourront donner le feu vert pour réaliser les travaux. A l'instar de la façade de l'hôtel d'Ebersmunster, il n'est pas certain que les travaux puissent être entrepris l'an prochain puisque la Ville est « à la merci » de l'Etat. Sinon, la solution serait que la Ville finance en totalité les travaux, mais ce n'est pas ce qui est souhaité, car les financements potentiels de l'Etat sont conséquents.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH souligne le fait que le budget consacré au Ministère des Affaires Culturelles est en baisse d'année en année. Elle conçoit donc que cette question soit compliquée.

**Adopté – 4 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH
– André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER
3 CONTRE : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)**

**G. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES
SERVICES DE LA COMMUNE**

14. Modification du plan des effectifs – service éducation

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le service éducation a pris de l'ampleur avec en plus du personnel administratif, et les ATSEM et le personnel d'entretien. Il précise que ce service a la charge de la gestion des moyens matériels, des moyens humains et financiers. Il propose donc que parmi le les ATSEM et le personnel d'entretien soient désignés des chefs d'équipe pour lesquels il n'y aura pas de recrutement mais une répartition des responsabilités. Monsieur le Maire insiste sur le fait que cela relève d'une demande du service de l'éducation.

Monsieur Bertrand GAUDIN souligne le fait que la compétence des communes dans le secteur scolaire est une compétence essentielle qui incombe à toutes les communes. En effet, l'école primaire est le service public de proximité concernant l'ensemble des concitoyens. Il considère que ce rappel permet d'avoir à l'esprit l'importance de la délibération proposée qui consiste à modifier l'organigramme du service éducation en transformant des postes d'ATSEM en chefs d'équipe, ce qui n'est pas anodin. Il souligne le fait que plusieurs éléments l'interpellent dans le rapport présenté, à savoir que cette décision ne semble pas être le résultat d'une concertation avec les principales intéressées, c'est-à-dire l'ensemble des ATSEM des écoles de Sélestat. Il regrette également que la création des chefs d'équipe n'ait pas été discutée en amont avec les Directeurs et Directrices des écoles maternelles, les ATSEM étant placées sous leur autorité durant le temps scolaire. D'autre part, il trouve dommage que la création des chefs ATSEM intervient juste après l'actualisation de la charte. Il se demande donc quelle pertinence aura cette charte construite à partir d'une réalité qui ne sera plus la même à la rentrée prochaine. En effet, les chefs d'équipe occuperont leurs nouvelles fonctions, tout en restant ATSEM dans leur école. Il estime que cette situation inédite conduira les chefs ATSEM à évaluer leurs collègues directes, ce qui pourrait créer des tensions dans les relations au sein des équipes. De plus, étant donné qu'il n'y aura pas une chef d'équipe par école, deux d'entre elles devront également évaluer des ATSEM d'une école dans laquelle elles ne travaillent pas.

Monsieur GAUDIN souligne le fait qu'il a fait des recherches et il n'a pas trouvé d'autres communes ayant adopté un fonctionnement similaire à celui proposé. De ce fait, il n'a pas d'éléments tangibles permettant de croire que la proposition va réellement améliorer le fonctionnement des écoles maternelles de la ville. De plus, il a été mis en avant une possibilité d'évolution de carrières offerte aux ATSEM qui deviendront chefs d'équipe. Mais, il estime que cette promotion n'est pas non plus mirobolante quant à la rémunération, environ 70 euros brut supplémentaires, aux vues des nouvelles responsabilités qui leur seront confiées. Il précise qu'il a même été dit en Comité Technique que cela

correspond à la seule évolution de carrière pour les ATSEM. Or, il rappelle que ce n'est pas parce que le décret de mars 2018 permet l'évolution proposée qu'il s'agit de la seule possibilité d'évolution, sinon les 55 000 ATSEM de France n'auraient obtenu aucune promotion avant cette date. Il rappelle qu'il existe une autre possibilité d'évolution qui n'a toujours pas été explorée à Sélestat, à savoir proposer aux ATSEM d'accompagner les enfants sur le temps périscolaire de midi. Il souligne le fait que cela fonctionne déjà dans de nombreuses communes et la compétence des ATSEM pour encadrer les enfants durant le temps scolaire est même reconnue.

Enfin, il soulève le fait qu'est présenté l'organigramme actuel du service éducation, mais le futur organigramme proposé ne l'est pas, alors qu'il était présenté au Comité Technique. Ce dernier aurait permis de démontrer la disparition de 4 postes de gardiens surveillants d'école et il souhaite connaître la raison de cette suppression qui sera effective après le départ à la retraite des deux derniers gardiens encore en activité. Il rappelle que cela fait suite à la suppression, en cours de mandat, des emplois d'aide administrative financés par la Ville dans les écoles élémentaires que la création d'emplois civiques ne pallie qu'en partie. Il se demande donc si Sélestat, commune qui a toujours fortement soutenu ses écoles, commencerait à se désengager de sa compétence scolaire pourtant essentielle. De ce fait, le questionnement, l'incertitude et le manque de concertation en amont de la décision proposée conduisent son groupe à ne pas soutenir cette délibération.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, demande à Monsieur GAUDIN ce qui lui fait dire que cela relève d'un manque de concertation. Il rappelle qu'il a dit en début de présentation que c'est le service qui l'a proposé, et ce dernier a consulté le personnel. La municipalité tient à abonder afin que le service fonctionne dans les meilleures conditions et il lui est reproché de soutenir ce que le personnel demande.

Monsieur Guy RITTER est un peu déçu de cette discussion car il avait été dit et bien expliqué en Comité Technique que le service des Ressources Humaines avait consulté tout le personnel concerné. De plus, Madame Caroline REYS fait partie du Comité Technique et elle ne s'exprime pas aujourd'hui.

Monsieur Jean-Pierre HAAS rappelle que l'ensemble des ATSEM a été consulté par le service Education et la Directrice des Ressources Humaines.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que le nouvel organigramme aurait pu être ajouté mais insiste sur le fait que l'objectif est de faire fonctionner ces services au mieux. Monsieur le Maire ne comprend pas les reproches qui sont faits par le groupe minoritaire, puisque le maximum est fait pour être aux côtés des enseignants. Il pense que lorsque Monsieur GAUDIN était enseignant à Sélestat, il n'avait pas à se plaindre du personnel mis à disposition.

Monsieur Bertrand GAUDIN rappelle qu'il a dit à la fin de son intervention que Sélestat est une commune qui a toujours fortement soutenu ses écoles et qu'il s'interroge sur les points soulevés lors de son intervention.

Concernant la suppression des postes d'aide administrative, Monsieur Marcel BAUER insiste sur le fait que la Ville n'a pas à se substituer à l'Etat.

Adopté – 3 ABSTENTIONS : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL

15. Modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents et élus de la Ville de Sélestat

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que les barèmes sont prescrits par la loi. Un décret est sorti permettant d'augmenter la participation de la collectivité. Il est proposé de modifier les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements.

Adopté à l'unanimité

H. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

16. Fonds d'aide à la rénovation énergétique : attribution de subventions

Monsieur Jacques MEYER propose le versement d'une subvention d'un montant de 3 270 euros.

Adopté à l'unanimité

17. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : attribution de subventions

Monsieur Jacques MEYER propose d'approuver le versement des diverses aides financières.

Adopté à l'unanimité

I. DIVERS

18. Composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sélestat dans le cadre d'un accord local – répartition des sièges

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'actuellement la Communauté de Communes est composée de 45 élus. Dans le cas d'une répartition des sièges, en fonction du droit commun, le nombre s'élèverait à 35 élus. Il est proposé, pour les prochaines élections, de fixer le nombre de sièges à 47 sachant que Sélestat et Châtenois bénéficieraient d'un élu en plus chacune.

Adopté à l'unanimité

19. Adhésion à un groupement de commandes portant sur la passation d'un marché public de prestations de service d'assurances

Monsieur Guy RITTER propose d'adhérer au groupement de commandes. Il considère que ce point est un bel exemple de mutualisation.

Adopté à l'unanimité

20. Groupement de commandes relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité et de services associés entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, la Commune de Dieffenthal, la Commune de Ebersheim, la Commune de Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Orschwiller, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat

Monsieur Guy RITTER indique que toutes les communes de la Communauté de communes participent au groupement de commandes, à l'exception de Muttersholtz et La Vancelle, qui ont préféré rester autonomes.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH se demande s'il y a des raisons au fait que Muttersholtz et La Vancelle ne s'associent pas au groupement de commandes.

Monsieur Guy RITTER précise qu'il ne peut pas répondre à cette question. Il considère que chaque commune est libre de négocier ses fournitures d'électricité.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cela relève d'un choix politique des élus de ces deux communes.

Monsieur Bertrand GAUDIN se réjouit qu'il y ait à nouveau la variante obligatoire pour une fourniture d'électricité 100% verte, mais étant donné l'évolution des tarifs d'électricité produite à partir des énergies renouvelables, il est possible d'imaginer un risque de tarif plus cher que la fourniture classique. De ce fait, pour aller vers les énergies 100% vertes, il considère qu'il faut un choix politique qui déciderait si les élus sont prêts à payer un peu plus cher ou si le tarif sera décisif pour une variante ou l'autre.

Monsieur Didier REBISCHUNG considère que le cahier des charges proposé est intéressant et prudent par rapport aux enjeux énergétiques. En effet, il existe de très fortes fluctuations de marchés et le fait de scinder les différents segments de clientèle comme cela est proposé laisse une possibilité de sortir ou maintenir des tarifs réglementés. Les fortes variations de prix de l'énergie renouvelable peuvent conduire à des résultats assez inattendus. De ce fait, il considère qu'il est très prudent et judicieux d'avoir les trois variantes afin d'éviter d'être devant le fait accompli à la dernière minute, en cas de forte dérive des prix.

Adopté à l'unanimité

Fin de la séance à 21 H 20
PRM/RAG/AI
PV prov 60

Le secrétaire de séance

Bertrand GAUDIN